

15 parvis René-Descartes BP 7000, 69342 Lyon cedex 07 Tél. +33 (0)4 37 37 60 00 www.ens-lyon.fr DELIBERATION I.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE PLENIERE 27 SEPTEMBRE 2022

Budget rectificatif n° 2

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022 portant nomination de Yanick RICARD dans les fonctions d'administrateur provisoire de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2022-090 du 26 septembre 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 septembre 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le budget rectificatif 2022, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget Établissement) :

- 2012,2 ETPT dont 1861,8 ETPT sous plafond et 150,4 ETPT hors plafond
- 166 547 819 € d'autorisations d'engagements dont :
 - o 106 737 679 € en personnel
 - o 48 144 770 € en fonctionnement
 - 11 665 370 € en investissement
- 155 405 880 € de crédits de paiements dont :
 - o 106 737 679 € en personnel
 - o 37 717 495 € en fonctionnement



- o 10 950 706 € en investissement
- 143 859 121 € de prévisions de recettes
- -11 546 759 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration a approuvé également à la majorité des suffrages exprimés les prévisions comptables suivantes :

- 20 939 395 € de trésorerie, soit une variation de -1 767 308 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2022
- -4 319 109 € de résultat patrimonial, soit une variation de -1 767 308 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2022
- -1 003 586 € d'insuffisance d'autofinancement, soit une variation de -1 767 308 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2022
- 13 992 940 € de fonds de roulement, soit une variation de -1 767 308 € par rapport aux prévisions du budget rectificatif 2022

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 16 Nombre de voix défavorables : 4

Nombre d'abstentions : 2

Fait à Lyon, 27 septembre 2022

L'administrateur provisoire

Yanick RICARD

